

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XXIV. Des Lettres anonymes. Chapitre XXV. De la maniere de
gouverner dans la Monarchie.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

LIVRE
D O U -
ZIEME.

Chap.
XXIII.
XXIV. &
XXV.

ne l'aimeroit-on pas? il est la source de presque tout le bien qui se fait; & quasi toutes les punitions sont sur le compte des Loix. Il ne se montre jamais au Peuple qu'avec un visage serein; sa gloire même se communique à nous, & sa puissance nous soutient: Une preuve qu'on l'aime, c'est que l'on a de la confiance en lui, & que lorsqu'un Ministre refuse, on s'imagine toujours que le Prince auroit accordé: même dans les calamités publiques on n'accuse point sa personne; on se plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il est obsédé par des gens corrompus: *si le Prince savoit*, dit le Peuple; ces paroles sont une espèce d'invocation, & une preuve de la confiance qu'on a en lui.

CHAPITRE XXIV.

Des Lettres anonymes.

(a) Plutarque, Oeuvres Morales, Collat. de quelques Hist. Romaines & Grecques, tom. 2. p. 487.

Les Tartares sont obligés de mettre leur nom sur leur flèches, afin que l'on connoisse la main dont elles partent. Philippe de Macédoine ayant été blessé au siège d'une Ville, on trouva sur le javelot, *Aster a porté ce coup mortel à Philippe* (a). Si ceux qui accusent un homme le faisoient en vue du Bien-public, ils ne l'accuseroient pas devant le Prince qui peut être aisément prévenu, mais devant les Magistrats, qui ont des règles qui ne sont formidables qu'aux Calomnieurs. Que s'ils ne veulent pas laisser les Loix entr'eux & l'Accusé, c'est une preuve qu'ils ont sujet de les craindre; & la moindre peine qu'on puisse leur infliger, c'est de ne les point croire. On ne peut y faire d'attention que dans les cas qui ne sauroient souffrir les lenteurs de la Justice ordinaire, & où il s'agit du salut du Prince. Pour lors on peut croire que celui qui accuse a fait un effort qui a délié sa langue & l'a fait parler. Mais dans les autres cas il faut dire avec l'Empereur Constance: „ nous ne saurions soupçonner celui à qui il a manqué un „ Accusateur lorsqu'il ne lui manquoit pas un ennemi (b).

(b) Leg. VI. Cod. Théod. de Famof. Libellis.

CHAPITRE XXV.

De la manière de gouverner dans la Monarchie.

L'Autorité Royale est un grand ressort qui doit se mouvoir aisément & sans bruit. Les Chinois vantent un de leurs Empereurs qui gouverna, disent-ils, comme le Ciel, c'est-à-dire, par son exemple.

Il y a des cas où la puissance doit agir dans toute son étendue; il y en a où elle doit agir par ses limites. Le sublime de l'administration est de bien connoître quelle est la partie du pouvoir, grande ou petite, que l'on doit employer dans les diverses circonstances.

Dans

